



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 625-2021,
AMENDANT LE RÈGLEMENT 605-2020 CONCERNANT LA GARDE DE POULES
PONDEUSES COMME USAGE ACCESSOIRE À L'USAGE RÉSIDENTIEL DANS LE
PÉRIMÈTRE URBAIN**

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenu le 12 juillet 2021, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le règlement suivant :

- ◆ Le règlement numéro **625-2021** intitulé : **RÈGLEMENT NUMÉRO 625-2021, AMENDANT LE RÈGLEMENT 605-2020 CONCERNANT LA GARDE DE POULES PONDEUSES COMME USAGE ACCESSOIRE À L'USAGE RÉSIDENTIEL DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN.**
- ◆ Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 112, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 13^e jour du mois de juillet 2021.



Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 13 juillet 2021, entre 8h et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 juillet 2021.



Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier